



GDSA 03

Section apicole GDS 03

PSE N° 03 102 01

SIREN 525 316 428

Ass n° W032001911

06.80.02.21.75

Appel à cotisation 2017

Commande de traitement anti-varroase

<http://gdsa03.asso-web.com/>

mon numéro d'apiculteur:

NAPI **03**

Téléphone :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Courrier électronique : Vous ne disposez pas d'adresse (ou votre adresse est erronée), merci de renseigner celle d'un de vos proches afin que nous puissions éventuellement vous faire parvenir une information urgente :

@

Pour pouvoir souscrire au PSE et bénéficier des produits de traitement, l'adhésion au GDSA est obligatoire.

J'adhère au GDSA 03 : **SIGNATURE**

NOMBRE DE COLONIES (ruches ou ruchettes)			
Adhésions 2017	1 à 5 ruches	12,00 €	_____ €
	6 à 20 ruches	21,00 €	_____ €
	21 à 50 ruches	28,00 €	_____ €
	51 à 100 ruches	36,00 €	_____ €
	Plus de 100 ruches	45,00 €	_____ €
Abonnement à la Santé de l'abeille 18 € (avant le 01 mai 2016)			_____ €
1 piège à frelon asiatique 3 €			_____ x 3 € = _____ €
8 pièges à frelon asiatique + 1 l d'attractif 24 €			_____ x 24 € = _____ €
1 dose d'attractif 1 €			_____ x 1 € = _____ €
1 litre d'attractif 24 €			_____ x 24 € = _____ €
1 bombe anti frelon 15 €			_____ x 15 € = _____ €
TOTAL ADHESION & divers			_____ €

REPORT TOTAL PRODUITS DE TRAITEMENT (du verso)	_____ €
Total ADHESION + PRODUITS DE TRAITEMENT	_____ €
AVOIR 2016	moins _____ €
TOTAL DU REGLEMENT	_____ €

Règlement exclusivement par chèque libellé à l'ordre du GDSA 03. (Aucun règlement en espèces ne sera accepté). Toute commande non accompagnée de son règlement par chèque ne pourra être prise en compte.

A _____, le _____ 2017.

NOM et SIGNATURE

DECLARATION OBLIGATOIRE :

Emplacements des ruchers en 2017 (ou copie de la déclaration de ruchers ou feuille annexe)

Rucher	Année d'installation	Lieu-dit	Commune	Code postal	Nombre de colonies
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
Nombre total de colonies (ruches ou ruchettes)					

Pour pouvoir bénéficier des produits de traitement, **je souscris au Plan Sanitaire d'Élevage du GDSA** et **je m'engage à respecter les clauses du PSE : SIGNATURE**

Médicaments à utiliser en application du Plan Sanitaire d'Élevage :

- **APIVAR®** (amitrazé) 1 paquet permet de traiter 5 ruches (2 lanières par ruche) ou 10 ruchettes (1 lanière par ruchette) à **mettre en place APRES la récolte**
- **APILIFE VAR®** (thymol) 2 paquets par ruche soit 4 plaquettes par ruche (une plaquette par semaine pendant 4 semaines). Commande de 4 paquets minimum à **mettre en place APRES la récolte** par une température de 15° à 30°.
- **MAQS®** (acide formique), utilisable toute l'année en présence des hausses par une température de 10° à 29°C. Deux bandes par ruche, à laisser en place 7 jours. **Attention ! Le traitement est brutal pour les colonies** (perte de 25 % des reines, **donc à appliquer avant septembre pour que le remérage puisse se faire, ne pas traiter les ruchettes ou les ruches ne couvrant pas 7 cadres d'abeille**).
- **API-BIOXAL®** (préparation à base d'acide oxalique) **par dégouttement** (50ml maxi/ruche) ou **par sublimation** (protection pour l'intervenant le laboratoire recommande l'utilisation de l'évaporateur électrique VarroxB®), pas de hausses, traitement conseillé hors couvain, une seule administration par hiver et par colonie.

Médicaments de traitement contre VARROA avec souscription au PSE du GDSA 03		
APIVAR®	Nombre de paquets (1 paquet traite 5 ruches)	___ x 24 € = ___ €
APILIFE VAR®	Nombre de paquets (Cde de 4 paquets minium)	___ x 3,25 € = ___ €
MAQS® <i>Att ! si envoi poste 16.50 €</i>	Nombre de seau de 4 bandes (traitement pour 2 ruches)	___ x 14 € = ___ €
	Nombre de seau de 20 bandes (traitement pour 10 ruches)	___ x 57 € = ___ €
API-BIOXAL®	Sachet de 35 g pour 10 ruches	___ x 20 € = ___ €
	Sachet de 175 g pour 50 ruches	___ x 84 € = ___ €
	Sachet de 350 g pour 100 ruches	___ x 140 € = ___ €
VARROX	Evaporateur 150W 12V (12A, +40Ah) Avec masque FFP3	___ x 100 € = ___ €
Pour recevoir vos commandes par la poste :		Frais Postaux 10 €
		Frais Poste MAQS 16.50 €
TOTAL PRODUITS DE TRAITEMENT (A reporter au recto)		___ €

Correspondance libre : suggestions, propositions, observations

Compléter recto et verso. A retourner à GDSA 03 – 93 rue Chantoiseau 03100 MONTLUCON



PRECISION SUR LES AVOIRS SUR MEDICAMENTS

DE TRAITEMENT CONTRE VARROA 2017

Depuis quelques années le Conseil Départemental nous accordait des aides pour soutenir la lutte contre varroa destructor.

Depuis fin 2015 ces aides ont été considérablement réduites sous couvert de la loi Notre et le prétexte de la réduction des budgets du Conseil Départemental. L'aide aux professionnels a été supprimée et notre enveloppe directe au GDSA a été réduite à 5 000 €.

Le GDSA vous répercute ces aides par le biais d'un avoir de 7 € par paquet d'Apivar® sur vos approvisionnements de l'année suivante. En effet nous recevons ces aides avec une année de décalage.

Pour vos approvisionnements en 2017 le Conseil d'Administration du 25 février 2017 a décidé d'élargir la base de ces rétrocessions aux autres produits de traitement contre varroa disponibles en stocks au 31/12/2016.

Donc, en plus des 7 € sur Apivar® il vous sera rétrocedé (*imputé sur les approvisionnements 2018*) :

1 €	par paquets APILIFE VAR®	<i>reste disponible 108 paquets (juin 2017)</i>
4 €	par seau de 4 bandes MAQS®	<i>reste disponible 5 seaux</i>
17 €	par seau de 20 bandes MAQS®	<i>reste disponible 2 seaux</i>
6 €	Sachet de 35 g API-BIOXAL®	<i>reste disponible 76 sachets (juillet 2018)</i>
25 €	Sachet de 175 g API-BIOXAL®	<i>reste disponible 9 sachets (juillet 2018)</i>
40 €	Sachet de 350 g API-BIOXAL®	<i>reste disponible 1 sachet (juillet 2018)</i>

Les commandes seront affectées sur les stocks disponibles par ordre d'arrivée au siège du GDSA accompagnées du règlement.

Afin de réduire le temps de distribution vos commandes seront préparées à l'avance, aussi elles doivent parvenir au siège social, par courrier au moins 5 jours avant la date de retrait souhaitée. Par conséquent, aucune commande ne pourra être honorée le jour même.

Je souhaite retirer ma commande (*veuillez cocher l'option choisie*) :

Rue du Lavoir (ancienne rue de l'abattoir) à TRONGET 03240 :

- Le 1^{er} avril 2017 *de 17 h 30 à 19 h*
- Le 10 juin 2017 *de 14 h 30 à 18 h*
- Le 29 juillet 2017 *de 14 h 30 à 18 h*
- Le 23 septembre 2017 *de 14 h 30 à 18 h*

En dehors de ces dates :

colissimo en fin de mois avec minimum, même délai de prévenance de 5 jours.

Compléter recto et verso. A retourner à GDSA 03 – 93 rue Chantoiseau 03100 MONTLUCON